

RÈGLEMENTS DU CLUB

- Tous les patineurs et administrateurs doivent être membres en règle de Patinage Canada.
- À moins de payer une parcelle, le patineur doit patiner uniquement sur les périodes auxquelles il s'est inscrit.
- Le Club n'est pas en mesure de répondre aux demandes des patineurs qui veulent reprendre des glaces dû à des absences ponctuelles sur une autre plage horaire que celui dont il est inscrit.
- Un patineur qui n'a pas entièrement acquitté ses frais d'inscription ne peut pas participer aux activités.
- Le Club se réserve le droit d'annuler toute activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant et/ou que les disponibilités de glace changent.
- Toute annulation de glace en raison d'un événement externe ou météorologique ne peut pas faire l'objet d'une reprise sur une autre session ou d'un remboursement. Le club fera tout dans son pouvoir afin d'accommoder ses membres le cas échéant.